

GAZETTE DES TRIBUNAUX,

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

Le prix d'abonnement est de 17 fr. pour trois mois, 34 fr. pour six mois, et 68 fr. pour l'année. — On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL, QUAI AUX FLEURS, N° 11 chez M^{me} V^e CHARLES-BECHET, quai des Augustins, N° 57; PICHON et DIDIER, même quai, N° 47; HOUDAILLE et VENIGER, rue du Coq-St.-Honoré, N° 6; et dans les départemens, chez les Libraires, et aux bureaux de Poste. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

JUSTICE CRIMINELLE.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Présidence de M. Hardoin.)

Audience du 14 avril.

Accusation de complot contre l'Etat, etc. — Plaidoires des avocats et discours des accusés. (Voir la Gazette des Tribunaux des 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 avril.)

M^e Glandaz présente la défense de M. Pescheux d'Herbinville. En traitant la question de non révélation, l'avocat a cité l'anecdote suivante qui a vivement intéressé l'auditoire :

Tout le monde connaît l'histoire de la conspiration avec Eclanare, pendant la régence sous Louis XV, conspiration de courtisans, conspiration honteuse qui se tramait avec l'étranger, et conspiration cependant restée à peu près impunie. Par un hasard singulier les premières preuves furent trouvées dans un lieu de débauche par le ministre cardinal Dubois. Ce prélat avait de l'esprit, et profitait de tout. Un chevalier de M^{***} (les mémoires ne disent pas son nom), fut compromis comme non révélateur, compromis, non poursuivi, le délit de non révélation n'existait pas alors; il a été exhumé par Bonaparte des lois corrompues du Bas-Empire, et ne fut jamais puni en France que par les commissions de Richelieu. Encore un cardinal! Mais la peine pouvait se résoudre en une lettre de cachet. Un comte de M^{***}, d'une autre famille que le chevalier, un de ces hommes comme il s'en rencontrait alors dans les palais des rois, craignit que la ressemblance des noms n'étendit à lui la disgrâce du coupable. Il alla trouver le prince, et protesta qu'il n'était point uni par les liens du sang au chevalier. Tant pis pour vous, dit le duc d'Orléans avec sévérité, car je tiens le chevalier pour un très galant homme.

Espérons que cette tradition de famille ne sera pas perdue, et que nos lois s'éleveront un jour à la moralité du siècle de Louis XV.

M^e Paillet, défenseur de M. Guilley, commence ainsi sa plaidoirie :

« MM. les jurés, au milieu de cette débâcle bruyante qui a déjà entraîné la conspiration générale et le complot de l'artillerie en particulier, je ne sais vraiment si vous voyez encore surnager quelque part le fait unique, obscur, isolé, que l'accusation imputait à mon client. Et pourtant il faut bien que nous tâchions de le retrouver ensemble, afin que je puisse en causer un instant avec vous : un seul instant, car au point de maturité où le débat est parvenu, je ne saurais me renfermer trop étroitement dans la spécialité de mon petit procès. » (On rit.)

Après la discussion de toutes les parties de la cause, M^e Paillet termine en ces termes :

« Je crois, Messieurs, abuser de votre patience si je prolongeais une telle justification.

« J'aime mieux, en la terminant ici, accélérer le moment où vous rendrez à l'armée un bon soldat, et ce qui vaut mieux dans les circonstances actuelles, un excellent instructeur d'artillerie, qui saura, sur notre premier champ de bataille, gagner ces épaulettes que le général Gourgaud lui a promises.

« En l'acquittant, vous satisferez tout le monde, M. l'avocat général et moi; car vous n'avez pas oublié combien il en coûtait à son cœur, presque paternel (On rit), de persister dans l'accusation contre un homme aussi honorable que Guilley. Il sera donc enchanté, je n'en doute pas, lorsque vos consciences auront rassuré ses derniers scrupules, et il applaudira comme moi à la sentence d'absolution que je sollicite de votre justice. »

M. Guilley prononce, avec l'accent d'une franchise toute militaire, quelques mots qu'il termine en déclarant qu'aucune persécution n'altérera ses principes et son dévouement au pays. Il s'assoit au milieu des applaudissemens de l'auditoire.

M. le président : J'ordonne aux huissiers de faire sortir à l'instant ceux qui se permettraient de troubler l'ordre de l'audience.

M. Cavaignac se lève au milieu d'un vif mouvement d'intérêt, auquel succède bientôt le plus profond silence. Il s'exprime en ces termes :

« Messieurs, quand nous avons préparé notre défense, Guinaud et moi, nous l'avons fait avec la conviction que l'on serait forcé d'abandonner l'accusation contre nous; car après avoir examiné les pièces du procès, et même avant les débats, nous savions bien que tout ce qui en sortirait, ce serait le ridicule pour les uns, l'infamie pour les autres, et pour nous le droit de n'oublier jamais qu'on nous a poursuivis avec une main si aveugle, qu'on a espéré nous faire couper la tête, à l'aide de misérables allégations dont l'accusation elle-même ne ose plus se servir.

« Notre défense ayant été préparée d'après cette conviction, nous pourrions encore vous la présenter toute entière; nous avons le droit, car l'accusé seul est juge de l'étendue comme

des moyens de sa défense; mais quand le ministère public s'est désisté à notre égard, j'aurais mauvaise grâce à occuper trop long-temps votre attention, avant ceux de mes camarades, à qui, je ne sais pour quoi, M. l'avocat-général n'a pas fait réparation comme à nous.

« J'ai donc abrégé ce que je voulais dire. Mais je veux dire tout ce qu'il faut, pour qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit de nos concitoyens, pour que vous sortiez d'ici l'esprit aussi net que nous-mêmes sur les calomnies auxquelles nous avons été si long-temps en butte, non moins que sur les prétendues charges dont nous n'avons même plus à vous parler.

« Je serai donc obligé, Messieurs, de vous entretenir de moi. C'est vous annoncer que ce sera la partie la plus courte de ma défense. Je ne dirai rien comme artiller, et malgré l'amitié, la reconnaissance qui m'unissent à jamais à mes braves camarades, je laisse à notre cher commandant le plaisir de venger ce beau corps de l'artillerie parisienne, cette patriotique deuxième batterie, qui renfermait tant d'éléments de défense et de service pour le pays. Je reviens à ma cause, et je vous prie, Messieurs, de m'accorder un peu d'attention.

« Mon père fut un de ceux qui dans le sein de la Convention nationale proclamèrent la république à la face de l'Europe alors victorieuse. Il la défendit aux armées. C'est pour cela qu'il est mort dans l'exil après douze années de proscription; et tandis que la restauration elle-même était forcée de laisser à la France les fruits de cette révolution qu'il avait servie, tandis qu'elle combattait de ses faveurs les hommes que la république avait créés, mon père et ses collègues souffraient seuls pour la grande cause que tant d'autres trahissaient.

« Cette cause, Messieurs, se lie donc à tous mes sentimens comme fils, les principes qu'elle embrassait sont mon héritage. L'étude a fortifié cette direction donnée naturellement à mes idées politiques, et aujourd'hui que l'occasion s'offre enfin à moi, je me hâte de prononcer un mot que d'autres proscrivent, je le déclare sans affectation comme sans feinte, de cœur et de conviction, je suis républicain.

« Mais il ne m'éût pas suffi, Messieurs, pour adopter mes opinions, que la république me parût être en soi le moins imparfait des gouvernemens; j'ai tâché de me rendre compte des faits, de voir si elle était praticable, et j'ai compris, non pas seulement qu'elle était possible, mais qu'elle était inévitable, mais que tout marchait là, les événemens, les esprits, les choses. J'ai compris qu'il était impossible que le mouvement qui domine aujourd'hui le monde aboutît à rien d'autre que la république.

« Il y a long-temps, Messieurs, que cette tendance a été signalée. Napoléon l'a reconnue, M. de Châteaubriand l'a proclamée plus d'une fois, quoiqu'ils ne soient ni l'un ni l'autre suspects de partialité pour le système républicain. Que dis-je? le gouvernement actuel l'a admise lui-même, cette tendance; il s'est d'abord déclaré monarchie entourée d'institutions républicaines, et bien que cette alliance de mots soit vraiment monstrueuse, bien qu'ils hurlent, comme on l'a dit, de se trouver ensemble, on a cru les lire gravés par les balles de juillet sur les murs de l'Hôtel-de-Ville.

« Messieurs, cet avenir prochain, que ceux-là même aperçoivent qui détournent la tête avec effroi, c'est la véritable cause des opinions républicaines chez ceux qui veulent réfléchir et qui ne s'y livrent pas avec un enthousiasme de collège. Ils les cultivent par la raison que tout homme de sens se prépare d'avance à un résultat qu'il prévoit, dont il jouira, qu'il juge infaillible. Ils ne sont pas républicains en souvenir de Rome, d'Athènes, ce serait trop naïf; ils ne le sont pas à cause du passé, mais à cause de l'avenir.

« Or, c'est précisément parce que l'avenir leur paraît certain qu'ils ne conspirent pas. A quoi bon? S'il est un parti en France qui ne conspire pas, c'est le parti républicain, car il est convaincu qu'il n'a qu'à laisser aller les choses. Que ceux-là conspirent pour qui chaque jour est une chance de moins, qui sont obligés d'avoir recours à leur énergie personnelle, de tenter un coup de fortune politique, parce que leur siècle les repousse, parce qu'ils n'ont d'autres ressources que des complots, d'autre avenir que celui qu'ils joueront contre leurs têtes, je le concevais. Il y a sans doute au moins un parti comme cela en France; mais le parti républicain serait bien fou, bien coupable, de compromettre une cause dont le succès lui paraît inmanquable, par des entreprises inutiles. Il faudrait qu'il eût bien la fureur de livrer à la justice des rois des têtes qui peuvent s'en reposer sur la fortune des peuples.

« Messieurs, si ce parti avait voulu conspérer, il le pouvait; il le pouvait dans la grande semaine, et cela à la clarté du soleil de juillet, dans la place publique; il le pouvait, et la preuve, c'est qu'on a voulu négocier avec lui; mon défenseur (M. Boinvilliers) l'attesterait au besoin. Même le 30 juillet nous avons été conduits plusieurs desquels j'étais, ainsi que Guinaud, auprès du lieutenant-général du royaume.

« Et je le déclare hautement, certes, on lui a parlé avec la franchise que j'emploie ici, on a professé depuis long-temps les opinions que je professe encore; mais outre que cela eût été par trop ingénu, personne ne lui a demandé de proclamer la république. Consultez la nation, elle seule a le droit de choisir son gouvernement; voilà ce que nous demandions, voilà ce que nous pensons. La souveraineté du peuple est la base de nos principes, et quand on nous accuse de songer à lui imposer un ordre de choses qu'il a seul droit de constituer, on ment.

« Messieurs, avec ce que nous attendons il est facile d'attendre. Les partis qui ont de l'avenir ont de la patience; d'ailleurs, nous sommes jeunes, et dans ce temps le monde va vite, et pour exprimer notre pensée tout entière, je répéterai ce

que nous avons dit quelquefois à ceux qui croyaient qu'on n'avait pas fait en juillet tout ce qu'on pouvait. Vous en comprendrez mieux comment toute conspiration nous semblerait une vraie duperie.

« A une révolution, quelque belle, quelque facile qu'elle ait été, succèdent toujours des difficultés immenses; la monarchie se charge de cette tâche, tant mieux pour nous; si elle ne réussit pas cette fois, c'est fait d'elle; et dans notre conviction elle ne peut pas réussir, car....

M. le président interrompant : M. Cavaignac, je ne peux pas, sans manquer à mon devoir, vous laisser ainsi attaquer le gouvernement établi.

M. Cavaignac vivement : Nous sommes accusés de complot. Or, j'exprime mes opinions en les liant à l'impossibilité d'un complot républicain; je prouve que nous n'avons pas pu conspérer.

« Dans notre conviction, dis-je, elle ne peut pas réussir, car les nations sont travaillées aujourd'hui d'un mal si profond, si inexplicable, si corrosif; il y a dans la société un dissolvant si énergique, de tous les moyens du pouvoir, que le pouvoir est à refondre tout entier, et en vérité, à voir les lumières qui tourmentent le monde, il semble qu'un Dieu même trouverait plus difficile de le gouverner que de le refaire.

« Cette nouvelle combinaison, disons-nous, satisfait beaucoup d'esprits, on y compte. Le général Lafayette s'est rallié à elle avec tout l'ascendant de son immense popularité. Laissons l'épreuve s'achever, laissons le fardeau à ceux qui le prennent, laissons user encore les hommes et les systèmes. Quand votre tour viendra, vous aurez encore assez à faire. Dans la marche si rapide où la société est lancée, les hommes et les systèmes se succèdent pour la conduire au but; le dernier relai est celui qui arrive. Eh bien, ce sera vous. Nous vivons dans le siècle des gouvernemens suicides. La monarchie fera nos affaires; elle s'épuisera à notre place, elle conspirera pour nous....

M. le président interrompant, mais avec calme : Vous voyez bien, M. Cavaignac, qu'il m'est impossible de tolérer de pareilles attaques contre le gouvernement établi....

M. Cavaignac : J'ai fini, M. le président; je vais passer à un autre ordre d'idées.

M. le président : Il faut tout mon respect pour la défense, pour ne vous avoir pas empêché de continuer, et j'éprouve le besoin de protester contre de telles paroles, de faire observer à MM. les jurés que si elles n'étaient pas dans la bouche même de l'accusé, je ne les aurais pas tolérées.

M. Cavaignac : Et moi j'éprouve aussi le besoin de protester contre l'impression que votre observation pourrait faire sur l'esprit du jury. Vous voyez, Messieurs les jurés, que je veux seulement expliquer notre position de juillet, et montrer que le complot républicain sur lequel se base l'accusation, n'était qu'un fantôme, puisque jamais il n'a pu entrer dans notre esprit. (Silence.)

M. Cavaignac reprenant son discours : Oui, c'est ainsi, Messieurs, que nous comprenons notre position. Nous ne conspérons pas, nous nous tenons prêts. A une époque où les peuples tout entiers se mêlent de politique, on ne conspire plus; c'était bon du temps que tout se passait entre quelques gens vainqueurs et vaincus tour-à-tour, quand tout un parti tenait dans la main d'un chef de complot. Aujourd'hui, il n'y a plus d'homme qui ait la main assez large, assez forte; la place publique est seule assez grande pour ces masses qui n'agissent au gré de personne, pour ces masses qu'on ne soulève pas plus qu'on ne leur résiste.

« Depuis qu'on fait des révolutions, les conjurations, c'est trop peu de chose. Eh! Messieurs, nous le savons de reste. Long-temps nous avons conspiré contre les Bourbons. Qu'en est-il arrivé? sans doute qu'on n'a pas laissé prescrire le droit de résistance à l'oppression, qu'on a protesté contre l'invasion légitime. Mais voilà tout, et avec cela, la fuite des uns, la ruine des autres, la mort de ceux qui ont versé sur l'échafaud leur sang, le plus pur sang des patriotes. Puis un beau jour, ah! dis-je, un beau jour, le peuple qui ne conspirait pas, le peuple s'est jeté dans les rues et il a improvisé en quelques heures cette délivrance si long-temps désirée. (Applaudissemens dans l'auditoire, que M. le président comprime aussitôt.)

« Voilà ce que nous avons appris, voilà ce que nous n'oublierions pas, et ces débats le prouvent. Qu'on s'en souviennne aussi, qu'on renonce désormais à tout cet épouvantail de conspirations républicaines. Nous espérons que ce procès en dégoûtera, nous ne sommes pas des enfans et nous avons un meilleur emploi à faire de notre vie que de la jouer pour des sottises. Cette salle a retenti tant de fois des mots de complots contre la sûreté de l'Etat, qu'il y a peut-être encore ici des échos pour les grossir, mais au dehors de cette enceinte ils n'en trouveront plus. Les charlatans cesseront d'exploiter ce mal imaginaire, et c'est un service qu'à défaut d'autres, les accusateurs auront rendu au pays.

« Les accusés ont bien le droit, peut-être, de revendiquer quelque part dans ce service. Placés devant vous, sans nom illustre qui se joigne à leur cause, ils ont eu confiance en vous, en eux-mêmes, car vous et eux, ce sont gens d'honneur, qui n'ont besoin du nom de personne pour servir la vérité; et si

ce procès est utile à notre pays, nous trouvons déjà notre récompense dans le moyen qu'il nous donne de répondre hautement à nos calomnieux.

« Messieurs, on évoque sans cesse contre nous les souvenirs de 93. Nous ne savons rien de ces temps-là, sinon qu'après avoir commencé par l'envahissement de la France, ils ont fini par sa délivrance et son agrandissement, car les gens sensés ne cherchent dans l'histoire que les résultats; le reste bon pour les oisifs ou les rêveurs, pour les esprits curieux ou les esprits chagrins. Qu'on crie tant qu'on voudra contre la Convention nationale, ce qui d'ailleurs, je pense, est un mauvais moyen de faire sa cour à présent (Sensation), tout ce qu'il en est pour nous, c'est que la Convention a défendu le sol, qu'elle lui a donné ses limites naturelles, qu'elle a fécondé les germes de toutes les grandes pensées politiques, et que de tous les gouvernements qui se sont succédés depuis trente-six ans, elle seule s'en est allée parce qu'elle l'a bien voulu, triomphante et abdiquant au bruit du canon de vendémiaire.

« Nous laissons les professeurs d'histoire, les faiseurs de phrases, les misanthropes, remuer des souvenirs plus sombres qu'instructifs, nous ne cherchons que des leçons utiles; et dans ce sens nous disons que s'acharner à flétrir l'époque où le pays s'est le mieux défendu, les hommes qui ont déployé tant d'énergie et de génie pour sa cause, au moment où il peut encore avoir à se défendre, cela est ingrat, maladroit ou perfide, cela est d'un mauvais esprit ou d'un mauvais citoyen.

« On nous accuse encore de vouloir l'anarchie, la guerre civile, d'être des ambitieux déçus, enfin, de nous unir aux carlistes. L'anarchie? nous ne sommes pas si dupes; l'anarchie n'a jamais servi à rien qu'à perdre ceux qui la font et la cause qu'ils servent. Si nous avions le pouvoir, nous n'en voudrions qu'à la condition qu'il fût fort; seulement nous pensons qu'il ne peut avoir de force que celle qu'il tient de la nation, car ceux-là sont de vrais anarchistes qui veulent être puissants par eux-mêmes, contre ou sans le peuple, et qui rendent toute autorité impossible parce qu'ils en abusent, parce qu'ils l'isolent, parce qu'ils la décrivent.

« Des ambitieux déçus? ce sont les ambitieux repus qui disent cela, ces gens dont la vie est un long manuel de places sous tous les gouvernements, de sermens à tous les maîtres; ces gens qui ne sont pas même vraiment ambitieux, qui ne sont qu'avidés, qui prennent l'intrigue pour la science des affaires. Quant à nous, ce que nous pouvons dire et prouver, c'est qu'on nous a offert, et que nous n'avons pas voulu.

« La guerre civile, avec qui? sans doute avec les carlistes; car quels autres ennemis intérieurs avons-nous? Eh bien! si les carlistes la font, il faudra bien la leur faire. Cela me paraît tout simple, et je ne vois pas quel mal ce serait. Cependant, on nous accuse de nous entendre avec eux, et l'on dit au pays qu'il a pour ennemis communs les amis des Bourbons, de l'étranger, et nous qui, si cette détestable famille et si l'étranger revenaient, succomberions dans la lutte ou n'aurions que le choix entre l'exil ou le supplice. Je voudrais qu'il y eût des partisans de Henri V dans cette enceinte, afin qu'ils vissent témoigner de notre bonne intelligence; je le voudrais, mais à condition qu'ils ne prissent pas place parmi vous, MM. les jurés, car nous compterions sur ces bancs de mortels ennemis pour juges.

« Messieurs, j'avais d'abord repoussé plus longuement ces accusations. Il y a si long-temps que nous désirons pouvoir y répondre à voix haute; il y a si long-temps que nous nous débattons dans notre impuissance de confondre publiquement nos ennemis. Non, je n'ai jamais tant respiré à l'aise que sous cette voûte et entouré de soldats; j'ai le cœur plein d'une joie véritable; en pensant que je puis enfin être l'interprète de mes braves amis, et que plus je suis franc, plus je leur rends justice.

« On nous fait un autre reproche, Messieurs, et celui-là, je pourrais m'en rien dire; car il semble n'intéresser guère que notre amour propre. Nous sommes, dit-on, une espèce de songe-cœurs politiques, des gens qui se perdent dans de vaines théories, pleins d'illusions et de chimères. Messieurs, je ne songe pas à faire devant vous un traité *ex professo* sur telle ou telle forme de gouvernement; seulement nous demanderons à ces hommes qui se disent positifs parce que sous tous les régimes ils ont été ce qu'ils appellent quelque chose, c'est-à-dire à notre sens rien et moins que rien, à ces gens qui se croient des têtes mathématiciennes, parce qu'ils savent compter combien une place rapporte par mois, par jour, nous leur demanderons si ce n'a pas été une énorme illusion, par exemple, que de se fier sur la restauration pour fonder la liberté en France, que d'imaginer que la Charte était octroyée de bonne foi, etc., etc. Or, ce n'est pas nous qui avons cru tout cela, à moins qu'ils l'aient dit si long-temps sans le croire, auquel cas ils ont été pis que dupes, et nous sommes assez portés à le penser des hommes positifs! Seraient-ce par hasard (je me sers d'une désignation consacrée par l'usage), seraient-ce les doctrinaires, gens qui gouvernent encore aujourd'hui, gens de fait et d'expérience, qui croient que la sainte-alliance veut du bien à notre révolution, qui croient que la question sociale est dans quelques notes diplomatiques ou intrigues parlementaires, qui, après n'avoir cru à la révolution de juillet que quand les cris de victoire des faubourgs les attirèrent à leur fenêtre, s'amusement aujourd'hui à discuter si c'était une révolution ou je ne sais quoi; qui se croient écrivains dans l'histoire de leur *Moniteur*, et prédisent l'avenir en assurant que la Pologne périra, ces gens, en un mot, ô illusion inconcevable! qui se croient habiles et forts, qui se croient modérés, et ont demandé d'un coup dix-sept têtes, qui vous croyaient, vous, capables de les leur donner.

« Et qu'on ne nous reproche pas à nous de ne nous être point ralliés à un fait accompli, le gouvernement actuel. Sans doute, un fait accompli est toujours d'une grave considération pour des gens raisonnables; mais c'est à condition que ses conséquences s'accorderont avec leurs principes. Or, que voyons-nous depuis juillet? Quel intérêt veut-on que des hommes jeunes et de bonne foi prennent sérieusement à toutes ces vieilleries de la restauration, qu'on s'efforce de déguiser sous quelques mots plus ou moins neufs? Messieurs, nous regardons cela avec la plus profonde indifférence; c'est une dernière épreuve qu'on fait devant nous, et nous savons bien qu'en penser; mais il n'y a rien au monde dont nous soyons plus insouciants. C'est que nous savons bien aussi que la destinée de notre pays n'a rien à démêler avec tout cela, qu'elle ne s'en accomplira pas moins, c'est que nous avons une juste idée de sa force, de sa vocation, de son avenir, c'est que nous le voyons tel que la nature l'a voulu, non pas le maître, mais le chef du monde civilisé, et réalisant par sa puissance morale cet empire universel que l'ambition de quelques grands hommes despotes a rêvé, et que le génie de cette grande nation libre exerce toujours, et conservera malgré les petites gens d'Etat qui la gouvernent.

« Voilà, Messieurs, pourquoi, pleins de confiance dans l'avenir et la force de notre patrie, nous ne nous inquiétons même pas de l'orage qu'on laisse s'accumuler autour de nous,

et, j'ose le dire, si l'inertie du gouvernement ne compromet-tait que la France, nous n'en serions pas émus, car la nation suffit; et nous pensons que plus la guerre sera terrible, plus la nation s'y portera terrible elle-même, invincible, telle que le monde l'a vue lorsqu'elle courut au-devant de l'Europe armée, et qu'elle vainquit, surtout parce qu'il fallait vaincre ou périr.

« Mais quand nous pensons aux opprimés qui comptaient sur nous et qu'on laisse écraser, alors notre cœur saigne, car ceux-là sont faibles, car la révolution de juillet ne leur tient pas parole, et nous viendrons trop tard pour les sauver. C'est pour cela que nous ne nous rallions pas à ce qui existe, car ce qui existe, nous ne pourrions nous y attacher qu'à condition qu'il réaliserait, sinon nos vœux comme parti, du moins notre espoir comme hommes de juillet, la ruine du despotisme en Europe.

« Messieurs, il nous semble qu'il y a toujours un grand fait qui doit dominer la politique d'un Etat. En Angleterre, c'est l'égoïsme, et son gouvernement a du moins le mérite de le savoir. La France, au contraire, sera d'autant plus grande qu'elle sera plus bienfaisante pour les autres peuples; sa liberté est dans leur liberté, sa prépondérance est dans leur affranchissement. Certes, c'est là un fait bien marquant, bien impérieux, que nos hommes positifs devraient reconnaître; que dis-je? c'est une destinée toute entière, destinée immense, glorieuse, qui distingue la France entre toutes les nations, qui fait de notre patrie la mère de tous les hommes libres ou qui veulent le devenir, maternité féconde qui la signale aux respects des peuples et aux terreurs des rois!

« Eh bien, on laisse tout cela pour s'enfouir dans des misères, on ne fait rien qui satisfasse la raison des uns, le cœur des autres; aussi les uns et les autres prennent tout en dédain, et attendent. Ah! quand le péril viendra, quand l'étranger exécutera enfin ses projets, on verra si nous sommes des faiseurs d'utopies ou des hommes d'action, et, peut-être nous l'avons déjà prouvé, on verra si nous manquerons à ce que demandera le salut de la patrie, on verra si nous serons encore indifférents, si nous laisserons croisés sur notre poitrine ces bras qui peuvent servir notre pays, si nous lui demanderons de compter avec nous pour lui donner la dernière goutte du sang que vous voulez verser sur l'échafaud.

« Ce sang, il n'est pas à nous, il est à notre pays, à notre pays que nous aimons, parce qu'il est si digne que ses enfans l'aiment, parce qu'il est grand, parce qu'il est cher, utile, redoutable au reste du monde. Le pays, voilà à qui nous sommes dévoués; oui, dévoués corps et âme, non comme des fanatiques qui s'enivrent d'un mot, mais comme des gens de cœur qui sont heureux de trouver quelque chose en ce monde à quoi il soit noble, juste et doux de consacrer ses affections et sa vie.

« Messieurs, voilà nos sentimens, voilà nos principes, car nous ne les séparons pas. Et pourtant nous sommes ici, nous sommes sur le banc où plusieurs de nos frères ont entendu leur sentence de mort au nom de Louis XVIII. Si je me retournais et que je visse au bonnet des soldats qui nous gardent cette cocarde tricolore que nous leur avons rendue, Messieurs, je ne pourrais en croire mes yeux. Qu'on amène ici des Suisses, des soldats de la garde royale; et alors je comprendrai; alors nous nous reporterons au temps de notre cher et malheureux Bories, et pensant que Charles X règne encore, nous ne nous étonnerons pas qu'on ait voulu nous frapper comme l'eût fait Charles X, s'il eût été vainqueur il y a huit mois.

« Et je dois le dire, Messieurs; je ne puis voir sur ce banc sans un profond sentiment d'indignation, nos jeunes camarades, tous frères d'armes de juillet; le brave Guillel, sorti de cette classe précieuse de sous-officiers qui promet à la France un si puissant avenir militaire; d'Herbenville, que vous connaissez aussi bien que nous, car il vous a parlé, et qui vous montre ce qu'étaient nos jeunes canonniers; Trélat, qui joint à des manières douces un caractère si ferme; et plus que tout autre celui-là, Guinard, mon meilleur ami, lui que j'ai vu toujours le premier sur la brèche, prodige de tous les sacrifices, fatiguant son bras nerveux à se battre en juillet, et plus tard, lui que j'avais toujours vu si insouciant de ses propres affaires, se mettre à l'ouvrage, se consacrer au service de nos braves soutiens, actif dès qu'il a pu être utile aux pauvres, ajoutant encore à l'amitié, à l'estime de ceux qui l'aimaient et l'estimaient le plus. (Mouvement dans l'auditoire. Tous les regards se portent sur M. Guinard, qui est vivement ému.)

« Voilà pourtant les hommes qui sont signalés à l'animadversion publique, et par qui! Mais je ne veux pas joindre de tels noms à de tels hommes: nous les abandonnons, ces noms à l'infamie dont nous les avons déjà couverts, à cette opinion même qu'on a provoquée contre nous, et plus elle sera sévère pour eux, plus elle sera juste.

« Certes, ce n'était pas parce qu'on ne devait pas l'obtenir qu'on avait demandé contre nous une sentence de mort. Ce n'est pas pour la prévenir qu'on y a renoncé.

« Au surplus, Messieurs, nous n'accusons pas le gouvernement d'ingratitude, car en juillet nous n'avons pas combattu d'autre à son intention. Nous ne l'accusons pas d'ingratitude, mais d'injustice. On a commencé par nous livrer aux honteuses machinations d'une police extra-légale, à un système organisé de calomnies; on a excité contre nous nos concitoyens, nos camarades; puis on a dissous ce beau corps d'artillerie parisienne, dont on pouvait tout se promettre. On a proscrit ce malheureux n° 2, le chiffre de cette batterie qui, sur 214 hommes, en comptait 197 qui s'étaient inscrits pour marcher à la frontière, la plupart à leurs frais, qui comptaient dans ses rangs presque autant d'hommes de juillet que d'artilleurs, beaucoup désignés pour la décoration spéciale, qui pouvait citer quelques noms déjà connus dans les armes, les lettres, les sciences, les arts, dans les diverses professions utiles et honorables de la société. Puis encore on a refusé à nos vives instances une enquête qui aurait prévenu ce procès, et finalement on nous a privés de notre liberté, on a, sur des faits que vous pouvez maintenant qualifier, basé une accusation capitale. Ainsi ceux qui, dans le procès des ex-ministres, ont protesté contre l'application de la peine de mort, ceux-là même l'ont demandée contre nous. Ainsi cette place de l'Hôtel-de-Ville où les hommes de juillet ont combattu, en aurait encore vu mourir quelques-uns, tandis que toutes les ressources du gouvernement, toutes ses forces ont été employées pour en éloigner ces ministres qui s'étaient baignés dans le sang parisien.

« Cette préférence, Messieurs, elle semble inexplicable; mais nous, nous l'expliquons-nous facilement. Les ministres de Charles X n'ont eu qu'un tort pour certaines gens, ne pas réussir; nous avons commis un grand crime, c'est d'avoir aidé à les en avoir empêchés. D'ailleurs, en les condamnant, on eût déplu à leurs collègues de la Sainte-Alliance; en nous persécutant on leur fait plaisir.

« Certes, si comme nous l'avons souvent dit entre nous, on a voulu prouver à l'étranger qu'on n'était pas d'humeur à fraterniser avec les hommes de juillet, alors ce procès devient tout-à-fait rationnel, et de cette façon il atteindra parfaitement son but. Si l'on tenait à montrer qu'on ne demande pas mieux que de les frapper, qu'il suffit pour cela du prétexte le plus frivole, l'on a admirablement réussi.

« L'aristocratie de l'Europe a les hommes de juillet en horreur; pour prix d'une paix trompeuse, elle a exigé qu'on rompt avec eux. Une douzaine de têtes, ce sont de ces choses qui, entre voisins, peuvent se demander. (Mouvement.)

« Ce n'est pas, comme on a paru vouloir l'insinuer, Messieurs, que nous prétendions personnifier en nous la dernière révolution; il faudrait que nous fussions fous. La révolution, c'est la nation tout entière, moins ceux qui l'exploitent, notre patrie remplissant cette mission d'affranchissement qui lui a été remise par la Providence des peuples; c'est toute la France qui a fait son devoir envers eux. Pour nous, Messieurs, nous avons fait notre devoir envers elle, et toute les fois qu'elle aura besoin de nous, elle nous trouvera.

« Ce discours, prononcé avec une brûlante énergie, et d'une voix forte et imposante, est à peine terminé, que des applaudissemens spontanés éclatent dans l'auditoire. M. le président s'efforce de calmer l'agitation de l'assemblée, et réclame à plusieurs reprises le silence qui se rétablit enfin.

M. Guinard se lève alors, et le même intérêt se manifeste dans l'auditoire.

« Messieurs, dit M. Guinard (en tenant une de ses mains appuyée sur l'épaule de son ami Cavaignac), après les admirables accens que vous venez d'entendre, je n'aurais plus rien à dire pour des hommes tels que nous. Mais c'est un devoir pour moi de repousser les calomnieuses imputations dont l'artillerie de la garde nationale, et notamment la seconde batterie, ont été l'objet.

« Vous avez entendu les divers témoins préciser que M. de Rumigny avait fait la proposition directe de faire enclouer les pièces, et qu'il n'avait fait que remplir les devoirs de vigilance qui lui imposait sa position spéciale; vous avez entendu la déposition de M. Tonnet; M. de Rumigny, présent à l'audience, a osé nier l'exactitude des faits annoncés par cet honorable citoyen; un autre témoin a dû être appelé, il est venu le lendemain, et M. Bicheron, avec cet accent d'honneur que vous ne pouvez avoir oublié, a déclaré que M. Tonnet seul avait dit vrai.

« Messieurs, l'accusation a été abandonnée contre nous; je ne veux pas insister plus long-temps sur ces affligeans débats, je les livre à votre conscience; elle a déjà décidé de quel côté se trouvent et l'honneur et la vérité. (Les yeux de Guinard sont étincelans au moment où il prononce ces derniers mots.)

« Messieurs, c'est moi qui ai signalé les manœuvres de M. de Rumigny, et j'ai eu raison de les qualifier de coupables; car par elles des concitoyens, des frères d'armes se sont armés les uns contre les autres, et si le sang n'a pas coulé, on le doit à la fermeté, à la prudence des hommes qui sont sur ces bancs, au bon esprit de ceux qu'on vous a signalés comme clubistes, comme des hommes de désordre et de guerre civile; elles ont amené la désorganisation de cette belle légion d'artillerie, dont l'accusation a semblé attaquer l'esprit et les tendances politiques.

« MM. les jurés, j'ai le droit de saisir cette occasion de vous dire quelle fut la composition de ces batteries, et si elles méritèrent les défiances qu'on a excitées contre elles; l'une d'elles (avec un sourire ironique) portait ce malheureux n° 2; on l'a poursuivie de beaucoup de soupçons et de haine; elle s'en fait honneur, et je serai glorieux toute ma vie d'avoir été choisi par elle pour la commander.

« Elle comptait dans son sein grand nombre d'anciens militaires dont les défiances ont pu être injustement soulevées, mais qui tous avaient versé leur sang pour la patrie, de citoyens que l'accusation désigne sous le nom de clubistes, d'amis du peuple qui tous, depuis dix ans, ont dévoué leur vie à la liberté et aux intérêts de notre France, ou de jeunes hommes comme d'Herbenville, et dont le courage et le dévouement admirable n'ont pu être négligés que par un gouvernement aveugle ou mal intentionné; enfin d'hommes déjà distingués dans les arts, les lettres, le barreau et le commerce. Certes, Messieurs, c'étaient là les élémens d'un corps qui devait rendre de grands services au pays, et ceux-là seuls sont coupables qui, par leurs calomnies, ont amené sa désorganisation.

« MM. les jurés, après les débats que vous avez entendus, je n'avais rien à dire pour faire entrer dans vos esprits la complète conviction que le ministère public dirigeait contre nous une accusation aveugle et sans fondemens. J'aurais donc gardé le silence (car cette déplorable affaire a déjà duré trop long-temps), si je n'avais pensé que nos opinions politiques paraissant seules mises en cause, il y avait nécessité pour nous, qu'on a présentés au pays comme de mauvais citoyens, de dire à vous, de dire à tous (en se tournant vers l'auditoire) quelles sont ces opinions qui paraissent si dangereuses au pouvoir, puisqu'à cause d'elles il demandait nos têtes.

« Devait-ils, Messieurs, même dans d'autres circonstances, au prix de notre sang, il ne me conviendrait pas de dissimuler nos croyances politiques; elles trouvent d'ailleurs tant de sympathie dans le pays, qu'il y aurait non seulement lâcheté, mais encore niaiserie à ne pas les proclamer hautement. Vous allez donc savoir quels hommes vous avez à juger; nous vous le dirons avec toute la sincérité et la franchise de gens de cœur. (Profond silence.)

« Quoique jeunes quand la restauration nous fut imposée par les armes étrangères, nous avons profondément ressenti cette injure faite à la patrie. Dès lors toutes nos facultés furent employées à combattre cette famille de Bourbons si fatale à la France.

« Messieurs, je suis glorieux de le dire, à aucune époque, lors même que le pouvoir de cette famille semblait le plus assuré, nous ne nous sommes jamais ralliés à elle; vivant au milieu du peuple, nous en comprenions, nous en avions toutes les convictions et toutes les sympathies, et contre l'avis d'hommes politiques qui se proclamaient alors les plus sages, nous pressions le jour de son réveil, bien convaincus que ce jour verrait disparaître de la terre de France, cette dynastie qui lui fut si outrageusement imposée.

« Plusieurs fois, au milieu de ces efforts, nos têtes furent exposées, notre jeunesse fut dépensée dans les luttes sanglantes où disparurent notre cher Bories, Caron, Vallée et Phéroux Berton. (En prononçant ces noms, la voix de l'accusé est vivement émue.) L'expérience acquise à un prix si cher vint nous démontrer l'inutilité de ces complots, inspirations d'une autre époque, mais qui eurent pourtant des résultats utiles, car ils donnèrent au pays des citoyens d'un dévouement éprouvé et sans bornes. L'esprit public mieux compris, dirigé sur tous les points par des hommes formés dans ces circonstances difficiles, fit de rapides progrès: et nous, Messieurs, toujours luttant sans relâche, toujours au premier rang, peut-être avons-nous fait des efforts utiles pour amener cette révolution de juillet où le peuple, par son énergie irrésistible, mit en jeu contre la dynastie régnante tous les

éléments de destruction rassemblés par une si longue persévérance.

Quand parut le soleil de juillet, nous étions prêts au milieu des citoyens qui, dans ces journées, accomplirent tous leurs devoirs. MM. les jurés, vous avez vu avec quelle facilité fut renversé un pouvoir qui n'avait pas voulu s'appuyer sur les intérêts de tous.

Les Belges, les Polonais, les Italiens, frappés comme nous et en même temps que nous par la sainte-alliance, nous imitèrent. Certes, cette résistance simultanée de tous les peuples opprimés par elle était la révélation d'un grand fait, d'un système politique que n'ont pas voulu reconnaître les hommes qui nous gouvernent. A ce mouvement général de tous vers une plus parfaite civilisation, il n'a manqué qu'une direction.

Messieurs, l'Europe désignait notre chère France qui alors comme toujours avait donné l'exemple à tous, et ils sont coupables envers elle les hommes qui, dans l'impuissance où ils sont de la guider et de la suivre, veulent l'arrêter dans cette admirable mission.

En juillet, la restauration ne fut pas complètement vaincue, le pouvoir resta dans les mains d'hommes qui avaient pactisé avec elle, accepté ses faveurs, sympathisés avec tous ses intérêts et qui s'étaient mêlés à tous ses calculs contre les intérêts du peuple. Ainsi furent perdus (Dieu veuille ajournés) les résultats de la révolution.

Le pouvoir oublié bien vite, ou plutôt se souvient trop bien que le peuple seul avait tout fait, qu'il ne devait reconnaissance à aucun homme. Vous le savez, Messieurs, les chefs n'ont paru qu'après la victoire accomplie, et s'il connaît le nom de ses sauveurs c'est pour les maudire, car sans lui mieux garantir ses intérêts matériels, ils blessent toutes ses croyances et éloignent pour lui un meilleur avenir.

Soldat obscur des journées de juillet, choisi au milieu de mes compagnons pour désigner à la patrie ceux de ses enfans à qui elle doit la reconnaissance, j'ai vu de près le peuple, j'ai vu de près ses vertus, ses souffrances; Messieurs, elles sont grandes, mais sa résignation les surpasse.

Pour prix de tant de sacrifices il veut la gloire de la France, parce qu'il sait qu'à cette gloire nouvelle sont attachées la délivrance et la longue et durable prospérité de tous les peuples.

Il vous repousse surtout, hommes politiques qui avez eu des larmes et de la protection pour cette famille qui lui a valu tous ses malheurs, et il ne veut pas de vous pour le défendre dans les luttes nouvelles qui vont s'engager.

Messieurs, la mission qui m'était donnée, je l'ai accomplie avec bonheur et joie, car j'ai pu défendre ce glorieux peuple de Paris contre l'injustice et l'ingratitude, et il m'a été confirmé que la seule chose qui était le dévouement sans réserve à la patrie, c'est-à-dire sa force et sa délivrance, et malgré les calculs d'un égoïsme aveugle, peut-être dans quelques mois l'affranchissement du continent européen.

Vous le voyez, Messieurs, la ligue politique, suivie par le pouvoir, a trouvé en nous d'énergiques imitateurs. Pour se venger, dans son aveuglement, il a voulu nous frapper, sans songer, Messieurs, que sur ces bancs est l'expression de la révolution de juillet, sans songer que nous laissons, pour lui demander compte de sa fureur, et le peuple et les hommes que quinze ans de lutte contre la dynastie des Bourbons n'ont pu fatiguer, et cette génération nouvelle, représentée sur ces bancs par de jeunes hommes dont le sang a déjà coulé pour la patrie, qui lui promettent tant de dévouement et de services, et aux qualités desquels on n'a pu s'empêcher de rendre hommage.

Par ces courtes explications, Messieurs, vous connaissez nos sentimens et nos tendances politiques; vous avez entendu mon ami, nous sommes unis depuis vingt ans par une étroite amitié; toutes les opinions qu'il vous a dites, elles sont les miennes. (Le l'accusé porte la main sur son cœur, et l'accent de sa voix indique une profonde conviction.)

Maintenant vous savez qui nous sommes. D'autre part, vous avez assisté à ces longs et pénibles débats, votre conviction doit être entière, et nous n'en doutons pas, MM. les jurés, déjà vous avez fait justice d'une accusation suscitée contre nous par des hommes qui ont laissé flétrir l'honneur de notre France, qui compromettent son sort, ajournent ses grandes et belles destinées, et espéraient rouvrir par vous la carrière toujours dangereuse des meurtres politiques. Cet espoir, MM. les jurés, vous le repousserez avec indignation.

M. Sebire, avocat de M. Chauvin, prend la parole. S'attachant à établir que toutes les imputations calomnieuses propagées contre l'artillerie; que tous les complots dont on se servait pour épouvanter la France, venaient du pouvoir, l'avocat s'exprime ainsi:

Encore un fait, Messieurs, et vous saurez la source de tous ces bruits, de ces rumeurs de conspirations, de complots, presque toujours reconnues fausses. Deux journaux, le *Moniteur* et le *Journal des Débats* avaient annoncé que des hommes avaient été arrêtés aux environs du Louvre, distribuant des placards et de l'argent. M. le procureur du Roi se rend auprès de M. le préfet de police, pour qu'on remette à sa disposition les hommes arrêtés, les placards et les procès-verbaux qui avaient dû être dressés; M. le préfet ne sait ce dont on veut lui parler; un juge d'instruction appelle devant lui les rédacteurs des deux journaux...

M. l'avocat-général, interrompant: Ce fait est étranger aux débats; il n'est d'ailleurs pas prouvé; je m'oppose à ce que le défenseur l'énonce à l'audience, et je dépose des conclusions formelles à cet égard.

M. Sebire: Le fait est légalement prouvé; il résulte de pièces qui sont au parquet de la Cour; je puis d'autant mieux en argumenter que M. l'avocat-général a argumenté de pièces étrangères à l'affaire, et qui se rapportaient, je crois, à la conspiration Duez...

M. Miller, plus que vivement: Ça n'est pas vrai! (Explosion de murmures dans l'auditoire.)

M. Sebire: Le mot est peu parlementaire.

M. le président, à l'auditoire: Si de pareils murmures se renouvelaient, je prendrais des mesures pour faire évacuer la salle.

M. Dupont, se levant: M. le président, je vous prie de prendre en effet les mesures les plus efficaces pour maintenir la tranquillité de l'audience, car des renseignements certains nous apprennent qu'on a promis du trouble pour la fin de cette audience, et surtout pour le moment où MM. les jurés entreront dans la salle des délibérations. Il importe aux accusés que la salle des délibérations, mais une police bienveillante, conserve l'ordre et la tranquillité.

M. le président: J'ai donné tous les ordres nécessaires.

M. Dupont: Je répète que nous avons reçu les renseignements les plus exacts et les plus certains.

M. le président: Ces renseignements nous sont étrangers.

M. Sebire: Messieurs, j'ai besoin de me rappeler tout le respect que je dois à la Cour, pour comprimer le sentiment que j'éprouve. C'est le premier démenti que je reçois de ma vie, et ailleurs qu'ici on ne me l'aurait pas donné impunément.

M. Miller: Je demande qu'avant tout on délibère sur mes conclusions; sans cela mon but ne pourrait être rempli.

M. le président: Mais d'abord il faut que le défenseur s'explique.

M. Sebire: Le juge d'instruction a appelé devant lui les rédacteurs des deux journaux, qui ont déclaré n'avoir eu connaissance du fait que par un avis qui leur avait été directement transmis du cabinet du ministre de l'intérieur. La preuve de ce fait se trouve dans un dossier, au parquet de la Cour.

M. le président: Nous enverrons chercher le dossier.

M. Miller, vivement: Je prie le greffier de prendre note de ce que j'ai déposé, mes conclusions avant les explications de l'avocat.

M. le président: Sans doute, Monsieur, sans doute... le greffier prendra note; il ne peut s'en dispenser.

M. Sebire continuant: Mais dans quel but, dans quel intérêt, me dit-on, le pouvoir ferait-il annoncer des faits faux qui ne serviraient qu'à porter l'épouvante chez tous les citoyens? Dans quel intérêt ferait-il croire à des conspirations qui n'existeraient pas? il ne m'appartient pas de répondre à ces questions.

Seulement je me rappelle qu'au dire de Plutarque, l'Athénien Pysistrate se fit un jour des blessures volontaires, qu'il descendit couvert de sang sur la place publique, et qu'ayant fait croire au peuple que sa vie était menacée par ses ennemis, il obtint des gardes, à l'aide desquels il parvint plus tard à opprimer son pays et à lui ravir ses libertés.

Quand je songe à ce qui s'est passé chez nous depuis les jours de juillet, quand je me reporte à ces lois toutes draconiennes sollicitées naguères et obtenues presque sans difficultés, je me surprends à comparer involontairement notre gouvernement à l'Athénien Pysistrate; et si quelque chose justifie la comparaison et la rend plus frappante encore, c'est assurément ce procès criminel qui nous appelle aujourd'hui devant vous.

M. Dupont, avocat de Lebastard, prend la parole.

Messieurs, dit l'avocat, vous venez d'entendre la voix puissante de mes deux capitaines, dont j'étais fier de recevoir les instructions militaires, mais dont je ne m'attendais pas à recevoir en Cour d'assises des leçons d'éloquence; car moi aussi, j'avais l'honneur de faire partie de cette 2^e batterie, que le pouvoir a poursuivie de ses haines, que les Foucher modernes ont poursuivie de leurs calomnies; j'étais de cette artillerie parisienne, qui, au signal du danger, eût quitté ses foyers en entraînant après elle tout ce qui dans Paris a un cœur d'homme, qui aurait traversé les provinces en entraînant après elle tout ce qui dans les provinces a un cœur d'homme.

Il est une justice que je dois rendre au ministère public, c'est une dette de conscience; je le remercie de la bienveillance de ses paroles accusatrices; les accusés ont été enchantés de la politesse exquise, de l'urbanité attique avec lesquelles M. l'avocat-général a demandé leurs têtes.

M. l'avocat-général nous l'a dit: il n'est point un homme de parti, un homme politique; il est un magistrat purement judiciaire; il s'est vanté d'être exempt des préoccupations politiques qui aveuglent; mais ne serions-nous pas dans ces temps où la modération soit devenue une fureur qui aveugle plus que toutes les fureurs de l'esprit de parti? Quant à moi, je comprends l'avocat-général Marchangy; quand il demandait la tête de nos malheureux amis, il était ardent, passionné, entraîné par une imagination fouguese; il était bouillonnant d'absolutisme; ses passions l'excusaient en quelque sorte à mes yeux. Mais dans une question de complot, dans une affaire de vie et de mort, écrire froidement un long réquisitoire! Méditer froidement les points et les virgules d'une accusation capitale! C'est une modération cruelle que mon cœur ne comprendra jamais...

M. le président, interrompant: Ce sont là des personnalités que je vous engage à supprimer...

M. Dupont: J'ai fini...

M. le président: Ce ton ne convient pas envers le ministère public.

M. Dupont: J'éprouvais le besoin de dire ce que j'avais sur le cœur; mais j'ai fini...

M. le président: C'est beaucoup trop...

M. Miller: Quant à moi, je déclare que je ne m'oppose point à ce que l'avocat continue ses attaques; je les appelle et ne les redoute pas.

M. le président: Oui, mais ce n'est pas en votre nom, c'est au nom de la Cour que je rappelle l'avocat à ses devoirs.

M. Du ont, continuant sa plaidoirie, montre que les causes du malaise actuel ne sont pas dans de prétendus complots, mais dans les craintes chimériques que les doctrines se sont plu à soulever pour les exploiter ensuite au profit de leur réélection. « Messieurs, dit-il, l'industrie ne peut prospérer sous un gouvernement qui a peur; et, je le dis hautement, un gouvernement qui a peur est un mauvais gouvernement; un gouvernement qui dit qu'il a peur est un sot gouvernement! »

M. le président, interrompant: Expliquez votre pensée; car je vous rappellerai, comme je l'ai déjà dit hier à un de vos collègues, que votre serment vous défend d'attaquer le gouvernement.

M. Dupont: Il m'est permis d'attaquer les hommes du pouvoir. Eh bien! je dis que des hommes qui sont chargés des destinées de la France, et qui disent qu'ils ont peur, sont des sots. (M. le président garde le silence et l'avocat continue.)

Messieurs, dit M. Dupont en terminant, mon client n'a plus rien à craindre; sa tête ne vous sera plus demandée, sa liberté même ne sera pas compromise. Mais permettez-moi, Messieurs, de jeter un coup-d'œil douloureux sur les banes des accusés; là sont mes amis, et vous pardonnerez mon émotion.

Le sang français va bientôt se verser sur les champs de bataille. Comment donc a-t-on pu concevoir seulement l'idée de l'épouser à l'avance sur les échafauds. Bientôt peut-être nous marcherons à la frontière... Quoi! nous marcherions sans eux! nos rangs seraient

vides de ces braves hommes! un drapeau noir devrait, dans nos rangs en deuil, remplacer le drapeau tricolore!

Non, mes amis, vos prisons vont s'ouvrir; n'imputant pas à la patrie les injustices de quelques hommes qui se sont crus assez forts pour être ingrats, au moindre signal vous courez au-devant du danger. Oui, Messieurs les jurés, ils vont combattre pour que vous soyez libres, pour que vos enfans soient libres; leur sang, ils n'en sont point avares; et voilà les hommes dont on a demandé le supplice! ne pouvait-on attendre quelque peu; le sabre ennemi pourra bientôt faire tomber leurs têtes, mais du moins elles tomberont sur une noble poussière.

Après la plaidoirie aussi sage que convaincante de M. Moureau pour les frères Garnier, M. Ploque ajoute, dans l'intérêt de Garnier jeune, quelques observations qu'il termine en déclarant qu'en juillet, cet accusé avait, dès le lundi, donné des preuves de courage et de dévouement, et que du reste il avait trouvé dans sa famille de beaux exemples de patriotisme, puisque M. Année, son oncle, a signé, comme rédacteur du *Constitutionnel*, cette protestation, qui restera comme un monument de courage civil.

Dans cette même audience la Cour a encore entendu M. Pierre Grand, pour Lenoble; M. Frémy, pour Pointis, et la plaidoirie pleine de talent et de logique de M. Michel pour Danton. Nous regrettons de ne pouvoir la publier aujourd'hui.

A demain les répliques. L'arrêt sera probablement rendu dans la nuit.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE (2^e section).

(Présidence de M. Naudin.)

Audiences des 11 et 12 avril.

VOL DE POUDRES ROYALES. — TROUBLES DE DÉCEMBRE ET DE FÉVRIER.

Un vol considérable de poudres royales a eu lieu dans les magasins de l'Etat. Vingt-deux caisses ont été enlevées à l'aide d'effraction des portes. La nature de cette effraction fit penser qu'elle avait été commise par des personnes placées à l'intérieur des magasins, et les soupçons se sont portés sur le garde-magasin. Mais après des débats qui ont occupé les deux audiences des 11 et 12, le prévenu a été déclaré non coupable, et remis en liberté.

Ces débats ont révélé un fait qui mérite d'être connu; c'est que dans les journées de juillet, les citoyens courageux, dont le premier soin fut de chercher partout des armes et des munitions, se procurèrent dans les magasins de l'Etat 13816 kilogrammes de poudre, et qu'il en est resté environ 3000 kilogrammes.

Léger a été arrêté au milieu des groupes de la rue Thionville, et il était accusé de rébellion avec voies de fait, de résistance à la garde nationale et de provocation à la rébellion, en criant: *A moi, citoyens, délivrez-moi!* Mais aux débats, il n'a pas été constant que Léger eût excité à la rébellion, un témoin a déclaré seulement qu'il avait cherché à s'arracher des mains des gardes nationaux, en protestant de son innocence. Léger a été acquitté sur la plaidoirie de M. Charpentier.

Vive Napoléon II! à bas le gouvernement! s'écriait Revy en conduisant sa charrette sur le boulevard extérieur. Un garde national qui passait près de lui lui fit des observations. *Méchant garde national*, dit Revy, *je vais descendre, prendre ton sabre, te rosser et pisser dans le fourreau*, et il descend aussitôt et s'avance vers le garde national. *Halte-là*, lui dit un autre individu qui passait, *je suis garde national aussi*; et il le prend au collet. Revy, traduit aux assises à raison de ces injures, a fait valoir son état d'ivresse; et sur quelques observations présentées par M. Nau de la Sauvagère, le prévenu a été acquitté.

Le 22 décembre, vers les dix heures du matin, un rassemblement très considérable dans la rue de Tournon, proférait des cris horribles, et jetait sur un bataillon de la garde nationale qui le repoussait l'arme au bras, des pierres, des tessons de bouteilles, des coquilles d'huîtres et autres projectiles qui ont blessé plusieurs gardes nationaux. *Je voudrais tenir un garde national pour boire son sang*, disait un des hommes du groupe. Marteles fut arrêté, et il a comparu sous l'accusation de provocation à la rébellion dans une réunion de plus de vingt personnes, et de rébellion avec violences, et voies de fait. Au moment de son arrestation, Marteles fut trouvé porteur d'un lampion qu'on supposa devoir être un projectile, d'un tournevis et d'un couteau. Les deux officiers de la garde nationale qui l'ont arrêté, ont bien déclaré que le prévenu était dans un groupe, qu'ils l'ont invité plusieurs fois à se retirer, et qu'il y est resté pendant les deux heures qu'a duré le trajet de la rue de Tournon au marché, mais qu'ils ne l'ont vu ni pousser des cris ni jeter des pierres. Le prévenu a nié que le lampion fût sur lui; serrurier de son état, il avait dans sa poche un tournevis et un couteau, sans aucune mauvaise intention.

Sur la plaidoirie de Nau de la Sauvagère, Marteles a été acquitté.

Le même jour, 22 décembre, des gardes nationaux dansaient en rond autour des feux du bivouac sur la place des Petits-Pères en chantant des chansons patriotiques. *Il y a encore là de bons républicains*, dit Martin en les regardant; *vive la république!* à bas Philippe! Martin est aussitôt arrêté par le garde qui veille sur les faisceaux. La déposition de ce garde, qui reconnaît parfaitement Martin, rendait le fait constant; toutefois, Martin a dit qu'il était ivre, et, sur la plaidoirie de M. Nau de la Sauvagère, il a été acquitté.

Audience du 14 avril.

Accusation d'injures envers la garde nationale, et d'excitation à la haine et au mépris des citoyens envers ce corps constitué, contre M. Leblanc, officier en disponibilité, et M. Thouret, gérant de la Révolution.

Sur l'invitation de M. le Président, le greffier donne lecture de l'article incriminé; il est ainsi conçu :

A M. le rédacteur de la Révolution.

C'est avec peine que j'ai vu aujourd'hui devant chez moi, à onze heures du matin, un garde national (voltigeur) croiser la baïonnette sur un enfant de dix à douze ans; ce dernier fut assez heureux pour parer le coup qui lui était porté, en saisissant la baïonnette, et en sautant à la figure de son assassin, qui fut culbuté par le peuple justement irrité.

Devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, vers midi, j'ai vu plusieurs jeunes gens, que je crois des écoles, arrêtés pour avoir crié vive la liberté et la Charte! un surtout fut presque assommé à coups de pieds et de poings par dix ou quinze gardes nationaux qui lui tombèrent dessus; je faillis être victime de l'indignation que je manifestai, mais mon uniforme et mon épée en imposèrent à ces sbires, qui surpassent de beaucoup ceux de Charles X... A 2 heures à l'Archevêché, un jeune homme reçut un coup d'épée d'un officier de la garde nationale, les troupes de la ligne (le 19^e) en étaient indignées. Un ouvrier, fort bien vêtu, fut arrêté parce qu'il voulut passer sur le quai conduisant au pont de l'Archevêché; les gardes nationaux jetèrent son chapeau dans la Seine, l'abimèrent à coups de crosse de fusil, etc., et le hissèrent par les cheveux dans le jardin. Plusieurs sous-officiers quittèrent leurs rangs, se plaignant d'une conduite qui déshonorait la garde citoyenne.

Moi-même, je fus arrêté et accusé d'être un carliste déguisé; mais reconnu par un officier pour être bon patriote, ces 25 à 30 braves voulurent bien me pardonner en cette qualité. L'indignation était poussée au point que le peuple commençait à jeter des pierres à la garde nationale, qui, bonne en masse, devrait faire attention de ne pas se laisser compromettre par quelques mauvaises têtes.

Votre tout dévoué,

Un Eligible de la Seine.

M. le président, à M. Leblanc: C'est vous qui êtes l'auteur de cette lettre?—R. Oui, Monsieur.—D. Quelles ont été vos intentions en la publiant?—R. J'ai voulu stigmatiser ceux qui se sont introduits dans la garde nationale pour la compromettre avec le peuple.—D. Vous avez été témoin des faits que vous rapportez?—R. Oui, Monsieur.—D. Pourquoi ne les avez-vous pas dénoncés à l'autorité?—R. Je ne connaissais pas ceux qui s'en sont rendus coupables.

Arrivant au dernier fait révélé par la lettre, M. le président demande si la garde nationale qui se trouvait sur le quai de l'Archevêché avait pour consigne de ne laisser passer personne. Sur la réponse affirmative, M. le président ajoute: «Comment vous, qui êtes officier, avez-vous pu écrire contre des hommes qui ont cherché à faire respecter leur consigne?—R. Je n'ai jamais pensé que la garde nationale dût faire respecter sa consigne dans ces moments de crise à coups de crosse de fusil et de baïonnettes.

M. Partriarieu, substitut du procureur-général, soutient que le premier fait reproché à la garde nationale est impossible. La modération que ce corps a montrée dans son service si pénible repousse la possibilité du fait, et comment supposer d'ailleurs qu'un garde national aura croisé sa baïonnette sur un enfant? Le second fait paraît également impossible à l'organe du ministère public, les cris de vive la liberté, vive la Charte, sont précisément les signes de ralliement de la garde nationale, c'est à elle que la Charte a été confiée, et cependant ce serait à raison de ces mêmes cris que des jeunes gens auraient été assommés par des gardes nationaux.

M. l'avocat-général s'élève surtout avec force contre la qualification de sbires de Charles X: «C'est, dit-il, l'outrage le plus sanglant qui puisse être adressé, c'est comparer les gardes nationaux à des assassins: mais la qualification par elle-même n'a pas été trouvée assez injurieuse; on a été jusqu'à écrire que les gardes nationaux étaient pires que les sbires de Charles X; ils valaient donc mieux qu'eux, ces Suisses qui fusillaient dans les rues des citoyens inoffensifs.

Messieurs, a dit M. l'avocat-général, les injures dont la gardénationale a pu être l'objet, au moment où elle accomplissait un devoir, en dissipant les groupes, ont pu être traitées avec indulgence par vous dans les diverses affaires qui vous ont été déjà soumises; mais il s'agit d'une injure écrite, le journal a parcouru les provinces, il a pu donner dans toute la France une fâcheuse opinion de la garde nationale. L'histoire qui recueillera les faits relatifs à cette garde citoyenne, trouvera ceux qui ont été consignés dans ce journal; il importe qu'un arrêté prouve que toutes ces imputations étaient calomnieuses et diffamatoires.

Après avoir repoussé le dernier fait par la barbarie du supplice qui aurait été infligé à l'individu arrêté, M. l'avocat-général termine par des considérations qui tendent à démontrer que le but de l'article incriminé a été de dégoûter la garde nationale du service auquel elle était obligée pour la conservation de ses propres intérêts.

M^e Franque, avocat de M. Leblanc, commence en ces termes:

«Un avocat-général disait hier, dans une salle voisine, qu'il fallait du courage au ministère public pour soutenir des accusations dans les affaires politiques; il a fallu en effet beaucoup de courage au substitut du procureur-général que vous venez d'entendre pour soutenir une accusation que je ne crains pas de qualifier d'absurde.

M. le président: Avocat, je vous invite à vous con-

former aux dispositions de la loi qui vous tracent vos devoirs.

M^e Franque proteste de ses bonnes intentions et prie la Cour de lui passer les expressions un peu dures qui pourraient lui échapper. Il continue en faisant valoir la conduite honorable de son client dans les journées de juillet, et soutient que l'article doit s'expliquer par la phrase qui le termine, et qui prouve que M. Leblanc n'a voulu parler que de quelques mauvaises têtes.

M. Thouret se défend lui-même. Il déclare que dans l'article on a voulu parler seulement de quelques gardes nationaux, et non pas du corps entier.

Le capitaine Leblanc, dont on ne peut nier le patriotisme et les sentimens généreux, a été témoin, dit-il, de quelques faits fâcheux. Il nous écrit à ce sujet une lettre pleine d'indignation contre les auteurs de ces faits, mais en termes qui sont loin de se rapporter à la masse des gardes nationaux. Nous qui connaissons l'honorable caractère de M. Leblanc, nous n'avons pas hésité un seul instant à donner de la publicité à des actions dont la solidarité avait été repoussée par les gardes nationaux présents en majorité; c'est dans l'intérêt de ces derniers que nous l'avons fait: deux mots suffisent pour le prouver. On ne peut se dissimuler une chose, c'est qu'il y a dans la garde nationale, des gens dévoués à la dynastie déchue; ceux là ne peuvent entendre sans indignation certains cris de liberté, certains chants patriotiques, musique militaire du peuple lorsqu'il marchait aux combats, d'autres ignorant le droit public qu'il faut savoir en 1831, se regardent esclaves de la consigne comme le seraient des soldats prussiens; d'autres, enfin, ont formé une nouvelle aristocratie (si je puis m'exprimer ainsi), une sorte d'aristocratie d'uniforme, de science militaire; ils ne rêvent qu'évolutions, manœuvres, bataillons carrés; ils connaissent à la perfection le maniement des armes; ils marchent en bataille comme de vieux soldats d'Austerlitz, et aiment à prouver qu'ils savent croiser la baïonnette en deux temps, sans songer qu'il y a là foule devant eux. Ceci, Messieurs, pourrait passer pour une plaisanterie; mais je le dis avec conviction, il y a de ces gens-là.

Toutes ces catégories que je viens de signaler ne forment qu'une très petite minorité sans doute, mais une minorité disséminée, et qui porte partout des désordres graves et multipliés. Il était donc de l'intérêt de la masse entière de la garde citoyenne, dont nous avons toujours reconnu le patriotisme, et de signaler ces exceptions dangereuses pour sa popularité, en présence d'un peuple qui réclamait à grands cris l'exécution franche du programme de l'Hôtel-de-Ville, dont on prétend nier jusqu'à l'existence première. Ces principes, nous les avons professés, cet hommage à la garde nationale, nous l'avons rendu avant que la lettre de M. Leblanc ait été incriminée, et pour le prouver, je n'ai qu'à vous lire les articles qui ont suivi et expliqué son insertion. (M. Thouret donne lecture des articles.)

Quant à notre journal, Messieurs, on a fait courir les bruits les plus étranges sur son compte. Beaucoup de gens ont soupçonné Robespierre d'agir pour la royauté; Napoléon de travailler pour Louis XVIII. Eh bien! qu'on nous pardonne le peu de modestie de la comparaison, qu'on nous accuse, nous, d'être les mandataires de Charles X. Il n'est pas inutile de saisir cette occasion, de répondre à ces imputations tout absurdes et ridicules qu'elles sont. Notre rédacteur en chef, M. Fazy, connu dans la Charbonnerie, et qui a laissé des souvenirs de conspirations dans le cœur de gens placés très haut à l'échelle sociale actuelle, est un des signataires de la protestation des journaux contre les ordonnances Polignac, sa conduite dans les journées de juillet n'a pas besoin d'être signalée; quant à moi, quoique jeune encore, j'ai à m'honorer de la confiance de mes compatriotes de la ville de Douai, au nom desquels je suis accouru en juillet offrir des secours au brave général Lafayette qui daigne s'en souvenir encore aujourd'hui. Nous sommes tous fiers d'avoir à invoquer les noms des principaux députés du côté national, sous l'influence desquels nous marchons avec confiance. Notre journal est autant que tout autre ami de l'ordre public; mais nous pensons que ce n'est pas avec de petites libertés qu'on peut l'obtenir; nous sommes forts de l'estime des gens généreux, nous sommes forts de notre propre conscience, et dans la route que nous nous sommes tracés, rien ne pourra nous faire rétrograder. Des amendes peuvent ruiner notre industrie, la prison peut nous enlever à nos travaux, à cela nous opposons l'appui des patriotes, car on ne détruit pas facilement ce qui existe par la grâce du peuple. Je me confie à la sagesse du jury.

Le jury est long-temps resté dans la salle des délibérations; sa déclaration a été affirmative sur le délit d'injures, et négative sur le délit d'excitation à la haine, à l'égard de M. Leblanc. Les deux questions ont été résolues négativement à l'égard du gérant de la Révolution.

Sur l'application de la peine, M^e Franque a soutenu que la garde nationale n'étant pas, à l'époque où le délit aurait été commis, un corps légalement constitué, la loi de 1819 n'était pas applicable.

M. Partriarieu a répondu qu'en influençant que la garde nationale ne fût pas alors légalement constituée, on ne pouvait pas méconnaître que les gardes nationaux ne fussent des agens de la force publique reconnus par l'autorité.

Après un long délibéré, la Cour a rendu l'arrêt suivant:

Attendu que la garde nationale a été légalement organisée, tant par l'ordonnance qui nomme le général Lafayette général en chef, que par celle qui a donné le commandement au comte Lobau;

Attendu, d'ailleurs, que les gardes nationaux agissant pour le maintien des lois, étaient des agens de la force publique requis par l'autorité;

Condamne M. Leblanc à trois mois de prison et 600 francs d'amende.

M. Thouret a été acquitté.

Ceux de MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 avril, sont priés de le faire renouveler, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi du journal, ni de lacune dans les collections. L'en-

voi sera supprimé dans les trois jours qui suivront l'expiration.

Le prix de l'abonnement est de 17 fr. pour trois mois, 34 fr. pour six mois, et 68 fr. pour l'année.

PARIS, 14 AVRIL.

Le 2^e Conseil de guerre de Paris, dans sa séance du 14 avril 1831, a condamné à la peine de mort le nommé Tautin (Joseph-Marie), soldat au 11^e régiment d'infanterie de ligne, en réparation du crime de désertion à l'intérieur après grâce, d'une place de guerre.

Le Conseil a fait l'application du décret du 23 novembre 1811. Une demande en grâce a été signée par le Conseil en faveur de ce condamné.

La compagnie des avoués près le Tribunal de première instance de la Seine, a arrêté qu'elle souscrirait dans l'emprunt de 120 millions, pour 10,000 fr. de rentes, au capital de 200,000 fr.

La Tribune des Départemens et le Courrier de l'Europe étaient poursuivis devant la 2^e section de la Cour d'assises, pour injures envers la garde nationale, insérées dans une lettre signée par M. Raspail. L'auteur de cette lettre était aussi l'objet des attaques du ministère public; M. Raspail ayant exposé que sa santé ne lui avait pas permis de préparer sa défense, et qu'il demandait une remise à une autre session, le renvoi a été ordonné. L'organe du ministère public, M. Partriarieu, a cru devoir déclarer, avec ce sentiment d'impartialité qu'il apporte toujours dans l'exercice de ses fonctions, qu'il abandonnait l'accusation à l'égard du Courrier de l'Europe.

Erratum. — Dans le numéro d'hier, plaidoirie de M^e Bethmont, au lieu de: Pour toutes les âmes qui ne s'effraient pas d'elles-mêmes, c'est un besoin de regarder en face, lisez: de se regarder en face.

Le Rédacteur en chef, gérant, Darmang.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR AUTORITE DE JUSTICE SUR LA PLACE DU CHATELAIN DE PARIS. Le samedi 16 avril 1831, heure de midi.

- Consistant en table en acajou, pendule, vases, glaces, divers meubles, et autres objets, au comptant.
Consistant en différents meubles, fauteuils, glaces, tapis, canapés, bureau, et autres objets, au comptant.
Consistant en comptoir, rayons, chaises, pendules, hottes, souliers, montres, et autres objets, au comptant.
Consistant en différents meubles, poêle à dessus de marbre, gravures, lampe, et autres objets, au comptant.
Consistant en différents meubles, billard et ustensiles de limonadier, et autres objets, au comptant.

Commune de Montmartre, le dimanche 17 avril, midi consistant en charrette, vaches, sangliers, tables, et autres objets; au comptant.

Le prix de l'insertion est de 1 franc par ligne.

AVIS DIVERS.

Vente et adjudication en l'étude de M^e SCHNEIDER, notaire à Paris, rue de Gaillon, n^o 14, du JOURNAL DU PALAIS, plus du droit aux collections et des objets mobiliers en dépendant, sur la mise à prix de 20,000 fr.; l'adjudication définitive aura lieu le lundi 18 avril 1831, une heure de relevée.

S'adresser pour les renseignements, à M^e Taillandier, avoué poursuivant, rue St-Benoît, n^o 18, et audit M^e Schneider, dépositaire de l'enchère.

RUE LAFFITTE, N^o 30.

ESSENCE DE CUBÈBE

COMPOSÉE.

Cette essence, qui contient tous les principes actifs du cubèbe, combinés avec ceux de certaines, dont les propriétés augmentent encore celle du cubèbe, est sans contredit le remède le plus efficace qu'on ait encore découvert contre la gonorrhée, les écoulemens chroniques, les fleurs blanches, la gravelle, les douleurs dans les articulations, dans les reins, et pour rétablir promptement la faiblesse des organes occasionnée par des excès ou toutes autres causes; son action est si énergique et si immédiate, que souvent 4 à 5 jours suffisent pour obtenir une parfaite guérison. Prix: 10 et 16 fr. les bouteilles. On trouve à la même pharmacie le véritable dépôt de l'Essence concentrée de la Saïsepaille. Consultations gratuites par des médecins français et anglais, de midi à deux heures. Affranchir.

Avis médical. — Le docteur Marcel Diot, recommande à l'approche du printemps les pilules fondantes, purgatives écosaisées, préparées à la pharmacie, rue de Seine-Saint-Germain, n^o 89. Ces pilules d'un léger purgatif, ont le double avantage de faire couler la bile, et dissiper les glaires, elles rétablissent l'appétit et favorisent les digestions laborieuses; elles conviennent surtout aux femmes, etc. (Affranchir).

BOURSE DE PARIS, DU 14 AVRIL.

AU COMPTANT.

5 p. 0/0 86 f 86 f 25 50 70 60 50 60 90 80 90 95 80 90 87 86 90 75 60 50.
4 0/0 72 f 70 f.
3 0/0 57 f 57 f 20 25 30 38 f 57 90 80 75 70 75 60 75 65 70 75 80 85 75 85 80 70 75.
85 75 80 75 65 50 40 45 40 50.
Actions de la banque 1475 f.
Rentes de Naples, 64 f 63 f 90 60.
Rentes d'Esp., cortès, 12 1/2. 3 1/4 — Emp. roy. 64 1/4 64. — Rente perp 44 3/4 12 1/4 12

A TERME.

Table with columns: 1er cours, pl. haut, pl. bas, dernier. Rows include: 5 0/0 fin courant, 3 0/0, Rentes de Nap., Emp. roy., Rentes perp.

